

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2015

Le vingt-et-un mai deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 13 mai 2015.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, MORAUT Christelle, LE BADEZET Yoann, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, LABORDE Catherine, LE DÉVÉHAT Yannick, GUILLEMOT Marianne et LE LIBOUX Claude ;

Était absente excusée : ROBIN Evelyne ;

Madame ROBIN Evelyne donne procuration à Madame L'HOSTIS Stéphanie pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES

Dans le cadre de la convention signée avec la commune pour les chapelles de, Locmeltro qui accueille l'œuvre d'un artiste et la chapelle Notre Dame de Quelven, Madame MAGON, directrice de l'association et Monsieur MARCHAND, président de l'association présentent l'Art dans Les Chapelles à l'assemblée.

Les différents domaines d'action sont précisés, avec des interventions gratuites en milieu scolaire.

2°/ PRESENTATION DES CANDIDATS RETENUS POUR L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur Jean-Pierre MARTIN informe l'assemblée des candidats retenus pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs lors de la saison de L'Art dans les Chapelles : Mlle Blanche SALIOU et M. Fabien LE STRAT.

3°/ CHOIX DE L'OFFRE D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment La Ruche a été réalisée.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru sur les sites de Mégalis et de l'association des Maires du Morbihan. 2 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 mai 2015 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux disante.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- Offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage : pour un montant de 18 630,00 € HT soit 22 356,00 € TTC, attribué à l'entreprise VERIFICA de NANTES, offre la mieux disante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise VERIFICA pour un montant de 18 630,00 € HT soit 22 356,00 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché pour 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

4°/ LIGNE DE TRESORERIE – RECONDUCTION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €, par délibération du 12/06/2014, pour un an, aux conditions suivantes :

- montant maximum : 150 000 €
- durée : 1 an
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,77 % base de calcul exact / 365 jours soit une marge inférieure à 1,74 % sur la base de calcul conventionnelle exact 360 j, index d'avril 2015 : 0,006 %
- périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €
- frais de mise en place : 0,15 % prélevés en une fois par débit d'office
- commission d'engagement : NÉANT
- commission de non-utilisation : NÉANT

Actuellement, le montant utilisé est de **80 000 €**.

Monsieur le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie pour un an.

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2015, concernant notamment les travaux d'aménagement de la Croix Marguerite et du Pradigo,

Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la reconduction d'une ligne de crédit de trésorerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

Article 1er. - De reconduire le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole,

Article 2. - D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie,

Article 3. - D'autoriser M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

5°/ PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Pontivy Communauté a lancé l'élaboration de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2013. Le PLH est élaboré pour une durée de 6 ans et a pour vocation de constituer le document-cadre d'orientation de la politique communautaire de l'habitat.

Le projet de PLH a été adopté par le Conseil Communautaire le 8 avril dernier. Le Conseil Communautaire de Pontivy Communauté invite le Conseil Municipal à émettre un avis et à formuler des remarques sous un délai de deux mois à compter du 8 avril 2015, le projet sera ensuite de nouveau soumis au vote et transmis au Préfet du Morbihan.

Le conseil municipal accueille très favorablement les diverses actions conduisant à l'amélioration de l'habitat, tant vers le renforcement de la qualité des logements locatifs que de la résorption de la précarité énergétique. Les budgets alloués sont d'ailleurs significatifs sur les 6 ans du PLH.

Ces actions viendront aussi renforcer l'économie locale puisque les artisans locaux ont vocation à répondre aux sollicitations des divers propriétaires, occupants ou bailleurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Programme Local de l'Habitat proposé et conduit par Pontivy Communauté,
- **EMET** un avis favorable avec réserves au projet de PLH,
- **EXPOSE** certaines réserves :
 - le PLH ne devrait pas restreindre la surface (en m²) lors de l'acquisition de terrains en zone rurale,
 - les surfaces des lots constituant un lotissement devrait être plus hétérogène et plus libre pour les potentiels acheteurs afin d'augmenter l'attractivité des terrains disponibles en zone rurale ;

INFORMATIONS

1°/ BILAN VACANCES DE PÂQUES ASSOCIATION GUERN MALGUENAC

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances de Pâques 2015. Elle fait apparaître une forte baisse de la fréquentation du centre de loisirs sur les deux semaines des vacances d'Avril 2015. (- 50 % de l'effectif inscrit) Les enfants inscrits au centre de loisirs sont majoritairement âgés de 3 à 7 ans. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances de Pâques de 866,41 € avec 3 457,41 € de dépenses et 2 591,00 € de recettes.

2°/ CONSULTATION SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Monsieur LE LIBOUX Claude rappelle à l'assemblée que jusqu'au 18 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a invité la commune et ses habitants à donner ces observations. Le conseil municipal expose ses observations :

- Une légère augmentation de la qualité des eaux particulièrement, la Sarre sur le secteur de Guern qui respecte les normes en terme de taux de nitrates phosphore et pesticides contrairement à l'Evel où des actions doivent être menées rapidement,
- La destruction des haies et la disparition des méandres ont accentué le lessivage des terres agricoles lors de périodes à forte pluviométrie entraînant une stagnation de la qualité des eaux notamment dans le secteur irrigué par l'Evel,
- Cinq années paraissent une durée trop courte afin de juger des résultats, dix à quinze années au minimum sont nécessaires pour observer des évolutions, fruit des actions menées,
- Le SDAGE ne doit pas imposer de nouvelles réglementations et mesures lourdes aux filières agricoles déjà en difficulté,
- Cette consultation doit favoriser le financement du développement de techniques de désherbages alternatifs comme le binage mécanique ;

3°/ INFORMATIONS CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre des bacs jaunes, et de l'extension des consignes de tri, une visite du centre de tri est proposée par le centre technique de Pontivy Communauté afin de prendre conscience du processus de tri et d'appréhender les nouvelles consignes de tri.

Cette visite se déroulera de 08 h 30 à 12 h 30 et trois dates sont proposées, la date qui retiendra le plus de suffrages sera choisie : lundi 15 juin, mercredi 17 juin ou jeudi 18 juin 2015.

4°/ GUERN ACTUS DE JUILLET 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de Juillet est en préparation. Les articles sont à déposer en mairie pour **le lundi 15 juin 2015 dernier délai.**

5°/ TRAVAUX LA CROIX MARGUERITE/PRADIGO.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la fin des travaux de réfection de chaussée est prévue pour la fin Juillet 2015 avec une phase d'enrobés de la départementale la première semaine de Juillet 2015.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement vont se poursuivre sur le secteur de Lann Ninis et de la route de St Nicolas après le carrefour du Pradigo.

Prochain conseil le jeudi 18 Juin 2015 à 20 h 30.